

Cependant, la portion de ces réductions s'appliquant au volet du commerce international se chiffrerait à environ 10 millions.

Nota : Les économies découleraient des changements apportés aux programmes ou aux politiques sur une période de trois ans. Le tableau ne fait pas état des coûts initiaux, qui seront liés en particulier aux services communs et au réaménagement des effectifs.

## STRUCTURE DE LA PROMOTION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET RESSOURCES AFFECTÉES À CETTE FIN

### Recommandation n° 1

Le Comité a constaté que, outre les programmes et les services mis en oeuvre par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, divers programmes et services axés sur la promotion du commerce international sont offerts par d'autres ministères fédéraux et des ministères provinciaux. Il y a beaucoup trop de chevauchements dans ce domaine. L'adoption d'une stratégie synergique unique en matière de promotion du commerce international repose sur une meilleure coordination de ces activités, en particulier pour ce qui est de leur mise en oeuvre. Le Comité recommande :

- i. *Qu'on assure une meilleure coordination de toutes les activités fédérales et provinciales axées sur la promotion du commerce international, notamment en renforçant le Plan de promotion du commerce extérieur, à savoir en prenant les décisions relatives aux ressources par rapport à ce plan (voir les recommandations n<sup>os</sup> 2, 3, 4 et 5 ci-après);*
- ii. *que le Programme de coopération industrielle de l'ACDI et la Corporation commerciale canadienne relèvent directement du ministre du Commerce international.*

Bien que la promotion des exportations constitue un objectif clé à la fois de la Corporation commerciale canadienne (CCC) et du Programme de coopération industrielle (PCI) de l'ACDI, ces deux organisations relèvent respectivement du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministre des Affaires étrangères. En changeant ces rapports hiérarchiques (sans modifier les activités et la gestion de la CCC et du PCI), on accroîtrait le maillage entre ces deux organisations et le programme canadien en matière de développement international, ce qui constituerait un premier pas important vers un soutien plus efficace des efforts déployés par les entreprises canadiennes sur la scène internationale.

Le gouvernement doit envisager de recouvrer une partie des coûts liés aux services offerts par la CCC lorsque le recours à ces services n'est pas obligatoire.